RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.T.S. RENOVATION

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 800 euros

Siège Social : [redacted]

[redacted]

En cours de constitution

LISTE DE SOUSCRIPTEURS

Identité des souscripteurs	Nombre d'actions Souscrites	Montant des souscriptions	Montant des versements effectués
Antonio CAREME [redacted]	40	400 €	400 €
Tayron CAREME [redacted]	20	200 €	200 €
Shelton CAREME [redacted]	20	200 €	200 €
TOTAL	80	800 €	800 €

Le présent état qui constate la souscription de 80 actions de la société A.T.S. RENOVATION , ainsi que le versement de la somme de HUIT CENTS EUROS (800 €) correspondant à la totalité du nominal desdites actions, est certifié exact, sincère et véritable par Monsieur Antonio CAREME.

Fait à Saint-Dizier,
Le 18 octobre 2024

Le Président
Antonio CAREME

[redacted]

Patrice PROUVEUR - Anne Claire ANCELIN - Maxime SCHLESSER
Notaires

[redacted]
Notaires

SAINT-DIZIER 52100
72 avenue de la République
Téléphone : [redacted]
Télécopie : [redacted]

Montier en der 52220
5 place Auguste Lebon
Téléphone : 0820 562 160
Télécopie : [redacted]

CERTIFICAT DE DEPOT DE FONDS

Je soussigné, Maître Patrice PROUVEUR, notaire associé, [redacted] certifie et atteste avoir reçu en compte ce jour la somme de HUIT CENTS EUROS (800,00 €) en numéraire constituant le capital social de la Société par Actions Simplifiée « A.T.S. RENOVATION » en cours d'immatriculation.

Cette somme a été versée par les associés tel que ci-dessous rapporté ;

- De Monsieur Antonio CAREME un dépôt de QUATRE CENTS EUROS (400,00 €)
- De Monsieur Tayron CAREME un dépôt de DEUX CENTS EUROS (200,00 €)
- De Monsieur Shelton CAREME un dépôt de DEUX CENTS EUROS (200,00 €)

Total égal au montant du capital social, soit un dépôt de HUIT CENTS (800,00 €)

En foi de quoi j'ai délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à SAINT-DIZIER,
Le 18 octobre 2024

Me Patrice PROUVE[redacted]